

Notre démarche Qualité



Com' par enchantement, organisme de formation déclaré depuis plus de 10 ans est en **cours de référencement au Datadock** et répond **aux 6 critères du Décret Qualité du 30 Juin 2015** (Loi du 5 mars 2014) applicable à tous les organismes de formation continue à partir du 1^{er} janvier 2017. <https://www.data-dock.fr/>

Objectif du Décret :
Certification de la qualité des Organismes de Formation.

Critère n° 1 : identification précise des objectifs de la formation et adaptation au public formé

Critère n°2 : adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.

Critère n°3 : adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation

Critère n°4 : qualification professionnelle et formation continue des personnels chargés des formations

Critère n°5 : Conditions d'information du public sur l'offre de formation, se délais d'accès et les résultats

Critère n°6 : Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires